

Voici les événements qui précédèrent la formation de ce cabinet de coalition.

Dans la matinée du 17 février, Henri Vannérus et Victor Thorn se rendirent auprès de la Grande-Duchesse qui pria de nouveau Vannérus «de chercher à former un cabinet en tenant compte des vues exprimées par les différents groupes.» Vannérus déclina cette mission parce que cette solution était contraire à ses principes qui ne lui permettaient que de former un cabinet homogène dont les membres seraient pris en dehors de la Chambre.

Sur recommandation de Vannérus, la Souveraine chargea alors Victor Thorn «de s'entourer de renseignements partout où il le jugerait utile et de lui proposer une solution sur la base indiquée.»

A la suite de ce mandat, Thorn «jugea plus avantageux d'avoir un échange de vues avec les différents groupes plutôt qu'avec les députés séparément», et réunit autour de lui, le même jour, presque tous les députés de la Gauche résidant dans la capitale. La discussion d'une question préjudicielle — que faire du ministère Loutsch? — faillit gêner les affaires. En effet, beaucoup de voix s'élevèrent pour exiger sa mise en accusation. Welter tenta d'éluider la question en posant comme principe «que du moment qu'il y avait ministère de coalition, les partis ne pourraient pas s'entre-déchirer.» Maurice Pescatore émit également un avis «très sensé» auquel se rallia Michel Welter: «La question de la mise en accusation ne regarde pas le Gouvernement, mais la Chambre; le Gouvernement n'interviendra donc pas dans le débat.» Welter était en outre de l'avis «qu'en aucun cas on ne devrait susciter la question dans une des premières séances. Le pays attendait un travail sérieux et fructueux; il ne comprendrait pas que maintenant, nous nous mettions à discuter pendant des semaines et des mois sur cette question, alors qu'il y a tant de questions vitales à résoudre. J'émis l'opinion que la discussion du rapport sur la loi concernant les pouvoirs dictatoriaux fournirait peut-être l'occasion d'entamer la question. Victor Thorn dit en riant: Alors vous impliquerez l'ancien Gouvernement dans la même poursuite. — Pourquoi pas?, répondis-je en riant, moi aussi.»

Dans la question du régime personnel, on arriva vite à un accord, Victor Thorn se déclarant être de l'avis exprimé par Michel Welter: «Le nouveau Gouvernement n'aurait qu'à déclarer qu'il entendait gouverner parlementairement et d'après la Constitution; qu'il assumerait la responsabilité des actes gouvernementaux et qu'il s'opposerait à tout acte de régime personnel. S'il ne pouvait plus assumer la responsabilité pour les actes publics, il saurait en tirer les conséquences.»

Lorsqu'on en vint à parler du nom des personnalités qui devaient constituer le nouveau ministère, on donna carte blanche à Victor Thorn pour faire son choix entre les membres des groupes libéral et socialiste; pour la Droite, les préférences allaient à Jos. Faber, Bech et L. Kauffman. Welter croyait que quatre membres seraient suffisants pour former un gouvernement, mais la grande majorité se prononça pour cinq, ce qui permettrait d'accorder à la Droite les deux sièges qu'elle demandait.